



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC

Le pouvoir d'agir grâce à la force d'un réseau de 20 coopératives

Avoir un impact positif pour l'environnement, être solidaire de parents endeuillés, s'entraider, toujours mieux accompagner les familles... À travers leurs actions, leurs programmes et des services exclusifs, les coopératives membres de la Fédération des coopératives funéraires du Québec se sont donné les moyens d'agir - et de permettre à leurs membres et clients d'en faire tout autant.

AGIR POUR NOTRE PLANÈTE

Ce réseau a notamment développé le programme Héritage, qui consiste entre autres à planter un arbre pour chaque

personne décédée ayant utilisé les services de l'une des 20 coopératives réparties à travers la province. Vous aimeriez en faire plus? Les proches ont la possibi-

lité de contribuer à la plantation d'arbres supplémentaires à la mémoire de l'être cher via l'avis de décès.

D'autres arbres sont plantés pour compenser l'émission des gaz à effet de serre de toute la flotte automobile utilisée pour la prestation des funérailles d'un client. Pour davantage d'impact, la Fédération a choisi de faire affaire avec deux coopératives fores-



tières, l'une au Saguenay et l'autre au Guatemala. Depuis 2008, quelque 160 000 arbres ont ainsi participé à l'effort de forestation.

Toujours guidées par des valeurs environnementales, les coopératives utilisent de la vaisselle réutilisable ou compostable, récupèrent dans les arrangements floraux tout ce qui peut resservir, compostent les restes de table, etc.

Tous les cercueils proposés sont pour leur part fabriqués au Québec, et on peut toujours choisir un modèle écologique. Plusieurs urnes sont aussi de chez nous. Bref, faire affaire avec une coopérative funéraire membre de ce réseau, c'est se donner l'occasion de poser des gestes positifs pour notre planète.

AGIR POUR DES PARENTS ÉPROUVÉS

Le décès d'un enfant est probablement l'événement le plus bouleversant qui puisse survenir dans la vie d'une famille. Dans un geste de solidarité et d'entraide, les quelque 225 000 membres des coopératives funéraires du Québec ont la capacité de s'unir pour soutenir ceux et celles qui perdent un enfant. En effet, chaque membre, par sa cotisation, contribue au programme Solidarité, une initiative de ce réseau dynamique, qui permet d'offrir des funérailles sans frais aux membres qui perdent un enfant. Ainsi, lors du décès d'un enfant, la coopérative ne demandera aucun paiement à la famille pour ses propres dépenses liées aux funérailles, jusqu'à concurrence de 2500 \$.



3

Les quelque
225 000 membres
[ont la capacité
de s'unir pour
soutenir ceux et
celles qui perdent
un enfant]

S'ENTRAIDER ET COOPÉRER

Bien que les 20 coopératives funéraires membres de la Fédération soient autonomes et distinctives, elles tirent profit des valeurs d'intercoopération, collaborant et s'entraïdant, que ce soit en partageant différentes expertises, mais surtout en offrant aux familles plus de possibilités. Grâce à des ententes de réciprocité, vous pouvez par exemple transférer votre arrangement funéraire préalable à une autre coopérative si vous avez déménagé, faire la crémation à un endroit et la cérémonie dans une autre coopérative afin d'être plus près de la famille, ou même organiser une double cérémonie dans deux coopératives membres de ce réseau toujours présent pour vous.

SE METTRE EN ACTION GRÂCE À L'ESPACE FAMILLE

L'une des clés pour mieux évoluer dans son deuil est la possibilité de se mettre en action. En développant l'Espace famille, un autre outil unique, les coopératives funéraires vous offrent justement une plateforme où vous pouvez participer aux différentes étapes – organisation des funérailles, rédaction de l'avis de décès, choix du signet, etc. – au moment où vous le désirez et avec les gens que vous voulez. Ce portail web très convivial d'utilisation et unique à chaque famille facilite en effet l'accès à l'information et simplifie les échanges. On peut y rapatrier les renseignements essentiels pour le côté légal de la déclaration de décès, en profiter pour élaborer les premiers mots de l'avis de décès, créer une liste de contacts pour envoyer un courriel à plusieurs personnes à la fois afin de leur demander par exemple de faire parvenir des photos des plus beaux moments vécus avec la personne qui vous a quittés. Ces photos peuvent même être intégrées à l'avis de décès si souhaité. Aussi, les messages de sympathie adressés via l'avis de décès s'y retrouvent avec l'adresse courriel de l'envoyeur,



4

ce qui permet aux familles d'y répondre personnellement.

Cela s'ajoute à un accompagnement en personne par une équipe professionnelle, disponible et à votre écoute. Pour découvrir tout ce que les coopératives funéraires ont à vous offrir, consultez le site www.fcfq.coop.

1. La Fédération des coopératives funéraires du Québec, c'est un réseau de 20 coopératives qui s'entraident et coopèrent.
2. Le programme Héritage consiste notamment à planter un arbre pour chaque personne décédée.
3. Le programme Solidarité soutient les parents ayant perdu un enfant.
4. L'Espace famille est un portail web très convivial d'utilisation et unique à chaque famille.